

<b>Commune de Champvent</b>  <b>CONSEIL GENERAL</b>	<b><u>EXTRAIT DU REGISTRE</u></b> <b><u>DES DELIBERATIONS</u></b>  Séance du 15 juin 2021 Présidence de Mme Anja Skrivervik
---	---

Dans sa séance du 15 juin 2021

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

a

- Entendu le rapport de la commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, approuvé l'article 1 du préavis municipal n° 1/2021 sur les comptes de la Commune de Champvent pour l'exercice 2020 avec un excédent de produits de CHF 15'685.81 à l'unanimité.
- Entendu le rapport de la commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour accepté l'article 2, du préavis municipal n°1/2020, donnant décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion. Le préavis est approuvé à l'unanimité. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.
- Entendu le rapport de la commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, accepté le préavis municipal n° 2/2021, sur l'arrêté d'imposition, fixant le taux d'imposition à 70 points pour l'année 2022, conformément au projet annexé au préavis, à l'unanimité moins 1 opposition. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.
- Entendu le rapport de la commission ad hoc, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, refusé l'article 1 du préavis municipal n° 3/2021, sur les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois, conformément à la décision du Conseil Intercommunal du 22 avril 2021. Le préavis est refusé à l'unanimité moins 5 abstentions.
- Entendu le rapport de la commission ad hoc, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, refusé que la modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'état. Le préavis municipal n° 3/2021, est refusé à l'unanimité moins 5 abstentions.

- Entendu le rapport de la commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions, selon le préavis municipal 4/2021, de fixer la rémunération du Syndic à Fr. 8'000.- net par an (timbre vacances compris) et la rémunération des municipaux à Fr. 5'500.-net par an (timbre vacances compris).
  - Accepté à l'unanimité moins 2 abstentions, de fixer les heures de vacation à Fr. 35.- brut (timbre vacances compris), selon le préavis municipal 4/2021
  - Approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions, d'accorder une indemnité de remboursement des frais de déplacements et de téléphone à Fr. 1'500.- par année, selon le préavis municipal 4/2021
  - Accepté à l'unanimité moins 2 abstentions, de fixer l'indemnité pour les kilomètres effectués en dehors des communes limitrophes à 60 centimes par kilomètre, selon le préavis municipal 4/2021
- 

La Présidente :

Anja SKRIVERVIK



La Secrétaire :

Stéphanie GAVIN